

LE PRIX DE LA CARTE GENERALE DE LA SOCIETE EST DE 40 EUROS



Pour l'ouverture du samedi 19 Mars

Déversement de 90 kg de truites FARIO dans La RULLES.
40 kg de truites FARIO dans La BREUVANNE.
25 kg de truites FARIO dans La CIVANNE.
15 kg de truites FARIO dans la SEMOIS.

Déversement le mercredi 16 mars à 18:00 Hrs. (rendez-vous = parking du camping des 2 Eaux à Ansart)

PÊCHE INTERDITE DANS LA RULLES, LA SEMOIS, LA BREUVANNE ET LA CIVANNE DU 6 AVRIL AU 8 AVRIL INCLUS.



Ré-ouverture le samedi 9 Avril

Déversement de 90 kg de truites FARIO dans La RULLES.
40 kg de truites FARIO dans La BREUVANNE.
20 kg de truites FARIO dans La CIVANNE.
15 kg de truites FARIO dans la SEMOIS

Déversement le mercredi 6 avril à 18:00 Hrs. (rendez-vous = parking du camping des 2 Eaux à Ansart)

PÊCHE INTERDITE DANS LA RULLES, LA BREUVANNE ET LA CIVANNE DU 4 MAI AU 6 MAI INCLUS.



Ré-ouverture le samedi 7 Mai

Déversement de 75 kg de truites FARIO dans La RULLES.
40 kg de truites FARIO dans La BREUVANNE.
10 kg de Truites FARIO dans La CIVANNE.

Déversement le mercredi 4 mai à 18:00 Hrs. (rendez-vous = parking du camping des 2 Eaux à Ansart)



Pour l'ouverture générale le samedi 4 Juin

Déjà déversés par le Fond Piscicole en novembre 2021 : 36 kg de gardons
18 kg de perches de 13 à 30 cm
89 brochetons de 30 à 40 cm

A noter : lorsque le fond piscicole vient déverser, nous ne sommes pas avertis à l'avance, mais nous fermerons les endroits de déversement dans la Semois pendant 10 jours !!!

En provenance de la frayère à Rossignol (production et élevage par la Société), 250 brochetons de 10 à 20 cm, 5 brochets de 40 cm, 350 perches de 5 à 20 cm et 200 gardons ont été déversés en Semois en novembre.

En provenance de notre étang à Poncele (production et élevage par la Société), environ 2000 truitelles fario seront déversées dans la Rulles, la Breuvanne et la Semois dans le courant du mois d'avril.

Notes importantes : 1) **Afin de préserver les truitelles déversées, la pêche dans la Breuvanne est fermée toute l'année, entre le pont amont à Breuvanne et le confluent avec la Semois.**

2) Les pêcheurs ne peuvent emporter que maximum **30 truites et 4 brochets par an.**

3) **Pêche dans la Rulles uniquement en No Kill en amont du pont rouge, jusque la limite avec la société d'Harinsart, à partir du 7 mai.**

COMITE : PRÉSIDENT : ADAM W. 063444552 SECRÉTAIRE / TRÉSORIER : CLARISSE D. 063444671
GARDE-PÊCHE : MOUCHET J.F 063444917 MEMBRE / COMMISSAIRE : WARZEE P. 0495234192
MEMBRE / COMMISSAIRE : AUBRY P. 0460975429 MEMBRE / COMMISSAIRE : PICKE H. 0476396843

CONSEIL : En cas de prise de truitelle avec risque de mortalité due à un « engammage » trop profond, la meilleure solution pour un moindre risque est de couper le bas de ligne.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT : Veuillez impérativement à ne rien laisser trainer au bord de la rivière.

ÉTANG DE ROSSIGNOL : 1) 230 kg de carpes et 10 kg de rotengles ont été déversés dans l'étang en décembre.
2) Le **14 mai**, journée de pêche avec déversement de 50 kg de truites arc-en-ciel. La pêche à la truite réservée **jusqu'au 18 mai** inclus aux pêcheurs ayant participé au concours, ou ayant payé le droit d'inscription.
3) Il est demandé de sortir tous les brochets qui seront capturés.
4) **Aucune prise autre que le Brochet et la perche n'est Autorisé.**

Consultez notre site internet <http://www.tintignylebrochet.be/>